



ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY ET
LA LISTE DES CORRECTEURS DE L'EPREUVE ECRITE
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2026

AR-CO-2026-17

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°2024-759 du 07 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-03 du 13 février 2026 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe, session 2026.

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-16 du 20 août 2026 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude,

VU la désignation du représentant du CNFPT,

VU le tirage au sort du représentant de la CAP catégorie B,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe, session 2026, est fixée ainsi qu'il suit :

Collège des élus : Madame **Gwendoline CHAUDOIR**, Maire de Portiragnes (34) / Présidente du jury,
Monsieur **Jean-Pierre QUAGLIERI**, Maire de Lasbordes (11) / Président suppléant,

Collège des personnalités qualifiées : Madame **Maryline CAZANEUVE**, Attachée principale territoriale, Directrice Générale Déléguée, Pôle citoyenneté – Départements Culture et Enfance Jeunesse Famille, Carcassonne Agglo – Carcassonne Agglo Solidarité (11),
Madame **Virginie CROCHARD**, Désignée par le CNFPT,

**Collège des
fonctionnaires :**

Monsieur **Lahourie HADDAD**, Représentant la CAP catégorie B tiré au sort
Monsieur **Dominique ALLIEN**, Attaché principal, Directeur de la Petite Enfance, Ville
de Perpignan

Article 2 :

La liste des correcteurs de l'épreuve écrite de rédaction d'une note est fixée ainsi
qu'il suit :

Madame **Maryline CAZANEUVE**, Attachée principale territoriale, Directrice Générale
Déléguée, Pôle citoyenneté – Départements Culture et Enfance Jeunesse Famille,
Carcassonne Agglo – Carcassonne Agglo Solidarité (11),
Monsieur Jérôme BATX, Attaché territorial, Directeur Enfance Jeunesse Famille, CIAS
Carcassonne Agglo (11)

Article 3 :

Publicité

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est
chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur
le Préfet de l'Aude.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage sur les lieux d'épreuves
- publication sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de l'Aude www.cdg11.fr

Carcassonne, le 20 août 2026



Le Président

Marc ADIVEZE

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai
de deux mois à compter de sa publication et/ou notification d'un
recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif
de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- L'auteur de la décision peut également être saisi
d'un recours gracieux dans le même délai.